

RAPPEL DES CONSIGNES POUR LA PÊCHE HIVERNALE AU LAC DE L'AQUEDUC



- * Pêche permise du 20 décembre 2015 au 31 mars 2016, si l'épaisseur la glace a au moins 5 pouces d'épaisseur.
- * Avant d'aller à la pêche, vous inscrire sur le site web de la municipalité.
- * Après votre partie de pêche, compléter le rapport de pêche sur le site web de la municipalité, même si vous n'avez pas fait de captures.



- * Ne pas faire de feux sur la glace ou en périphérie du lac.
- * Ne pas circuler en motoneige ou en VTT sur la glace.
- * Rapporter vos déchets.
- * Respecter les terrains privés.
- * Accéder au lac par le sentier derrière l'école Du Versant.



- * Seuls les abris démontables sont permis. Les enlever à la fin de chaque journée de pêche.

Il est à noter que 1 150 truites de 8 à 20 pouces ont étéensemencées dans le lac à la fin octobre, ceci grâce à des subventions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de la Fondation de la Faune du Québec. Quant à la pêche de l'été dernier il y a eu 154 inscriptions et ces pêcheurs ont déclarés avoir capturé 454 truites pour un total de 307 heures de pêche.

Site web: www.villedelarouche.qc.ca

BONNE PÊCHE!

